

RÉPONSE – QE 371 A – 24.10

Réponse du Conseil administratif à la question écrite QE 371 - 24.06

déposée par Monsieur Christophe RUSSI, Conseiller municipal

relative à l'objet suivant :

STADE DU FC AVANCHET - VANDALISME

QUESTION

Je me permets de vous écrire concernant la gestion et l'utilisation du terrain communal sur lequel évolue le FC Avanchet. En tant que membre indépendant, je suis extrêmement préoccupé par la gestion du matériel mis à disposition de ce club, qui semble être sujette à de nombreux dysfonctionnements.

Ma question porte spécifiquement sur l'autorisation de sortie de matériel, notamment les buts, de ce terrain pour des tournois organisés par le FC Grand-Saconnex. J'aimerais savoir qui, au sein de la structure communale, a donné cette autorisation.

Il m'a été rapporté que le FC Avanchet aurait initialement donné son accord pour la sortie de ce matériel, un fait confirmé par le président du club à l'époque. Or, ce dernier déclare aujourd'hui ne pas être au courant de la situation actuelle. De plus, j'ai constaté des actes de vandalisme, tels que la cassure de la chaîne donnant accès au terrain, qui auraient été justifiés par une prétendue autorisation.

Pouvez-vous éclaircir la situation en répondant aux questions suivantes :

Qui a donné l'autorisation de sortie du matériel du terrain communal pour les tournois du FC Grand-Saconnex ?

- 1 Le FC Avanchet a-t-il le droit de permettre la sortie de matériel d'un terrain communal ? Si oui, dans quelles conditions et avec quelles restrictions ?
- 2 Quelle est la position de la commune sur les actes de vandalisme effectués pour entrer sur le terrain sous prétexte d'autorisation ?
- 3 Quelles mesures seront prises pour rectifier et prévenir de tels incidents à l'avenir ?

Je pense qu'il est crucial de tirer la sonnette d'alarme concernant la gestion de ce club pour empêcher que de tels événements ne se reproduisent. Le vandalisme et la mauvaise gestion du matériel communal ne sont pas acceptables.

Je vous remercie par avance pour votre réponse détaillée et pour les mesures que vous prendrez afin de garantir une gestion adéquate et sécurisée des infrastructures sportives communales.

RÉPONSE

- 1 Nous avons contacté le FC Grand-Saconnex, qui nous a informés que le FC Avanchet-Sport avait autorisé le prêt de ces buts pour des matchs. Le Service des sports n'étant pas au courant de ce prêt, il n'a par conséquent pas pu l'autoriser.

Si le FC Avanchet-Sport avait demandé l'autorisation au Service des sports de la Ville de Vernier, propriétaire de ces buts, le service aurait étudié la raison de la demande et la pertinence du prêt.

Dans l'hypothèse que l'autorisation aurait pu être donnée par le service, alors il aurait été impératif que ce prêt ne dérange en aucun cas les entraînements du FC Avanchet-Sport. Les buts auraient dû être transportés suivant les jours et heures demandés, et avec soin, pour ne pas les endommager. En cas de dégâts, ils auraient été à la charge du club empruntant ces buts.

- 2 La Commune réprimande ces actes de vandalisme qui lui coûtent cher en temps et en heures de travail pour le personnel. Elle ne tolère aucunement ces agissements sur des terrains sportifs mis gratuitement à disposition de la population.
Ces actes ne sont pas forcément le fait de membres des clubs sportifs, ils peuvent provenir de toute autre personne.
- 3 Le Service des sports est vigilant en informant les clubs et en mettant du matériel solide et le plus adéquat possible afin d'éviter ce vandalisme.
Comme le Service des sports l'effectue actuellement, il s'adresse au comité de chaque club pour qu'il instruisse ses membres sur le respect du matériel et les heures d'éclairage et d'utilisation des stades.
Nous précisons que des terrains restent accessibles à la population, qui peut jouer en dehors des heures d'entraînement des clubs sans devoir casser des chaînes ou escalader des barrières.
Une réflexion est en place pour avoir éventuellement, dans le futur, du personnel qui accompagne les clubs le soir et les week-ends, ce qui permettrait une meilleure surveillance des installations.

La question écrite QE 371 – 24.06 est ainsi close.

Martin STAUB
Maire

Vernier, le 1^{er} octobre 2024

